

Versement ce 10 décembre du solde des aides découplées et de l'ICHN

🕒 10/12/2020 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Dans un communiqué, le ministère de l'agriculture annonce le versement « dès le 10 décembre », du solde des aides du 1er pilier de la Pac et de l'ICHN sur le compte des agriculteurs.



Le
versement
du solde
des aides
découplées
et de
l'ICHN au
titre de la
Pac 2020
est opéré
jeudi 10
décembre
2020.

(©Pixabay)

Opéré « dès le 10 décembre » sur le compte des agriculteurs, selon le ministère de l'agriculture, le versement du solde concerne les **aides découplées** (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les **aides ovines** et **caprine** et **l'ICHN**. « Il représente un montant total de près de 2 Mds€. Compte-tenu des **avances déjà versées depuis mi-octobre**, ce versement du 10 décembre porte le montant total versé aux exploitants agricoles à 7,17 Mds€. »

Toujours selon le ministère, « 299 300 agriculteurs, soit 99 % des bénéficiaires, reçoivent le solde de leurs paiements de base et redistributif. 294 800 agriculteurs, soit 97,5 % des bénéficiaires, reçoivent celui du paiement vert. Ces taux étaient respectivement de 98,6 % et 95% en 2019. »

Par ailleurs, plus de 25 000 jeunes installés devraient bénéficier du **paiement en faveur des jeunes agriculteurs**, pour une enveloppe de près de 40 M€, « en complément des 33 M€ perçus au titre de l'avance, avec un montant unitaire fortement revalorisé par rapport à 2019, à 102 € contre 90 €.

À lire >> [Pac et aides directes - Pourquoi la légitimité des aides directes est-elle souvent remise en cause ?](#)

Le solde des aides bovines et aides couplées végétales au 1er trimestre 2021

Concernant l'ICHN, le paiement du solde est effectué en faveur de 95 300 exploitants. Il représente « un montant de 192 M€, portant à près de 1,07 Md€ le montant payé au titre de la campagne 2020. »

Alors qu'un deuxième versement interviendra le 23 décembre. Les prochains versements, en particulier **le solde des aides bovines et les aides couplées végétales, s'étaleront sur le 1er trimestre 2021.**

Julien Denormandie, le ministre de l'agriculture, explique que « la plupart des montants unitaires ont pu être revalorisés, permettant d'apporter un soutien supplémentaire aux trésoreries des agriculteurs ».

À lire aussi >> [Plusieurs avancées sur le plan d'urgence demandé par les céréaliers](#)